

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 juin 2025

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **35**
Nombre de représentés : **6**
Nombre d'absents : **23**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT CINQ JUIN à 13 h 30,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,
en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_062_CC_37
*Validation d'une convention d'objectifs
pluriannuelle sur la période 2026-2028
dans le cadre du dispositif d'aide à la
création BEKALI*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -
M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline
CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad
OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noël
JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ -
M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel
CLEMENTE - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Jocelyne
CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - Mme Annick LE
TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine
BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal
AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - M. Pierre Henri
GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick
HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean
MARCEAU

Nombre de votants : 41

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
19 juin 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
02/07/2025

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE
- M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Madame Martine GAZE - M. Alain
BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON -
M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Maxime FROMENTIN - M.
Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Catherine GOSSARD - Mme
Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M.
Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL -
M. Houssamoudine AHMED - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle
BOUCHER procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Virginie SALLE
procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR
procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Olivier HOARAU
procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M.
Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2025

AFFAIRE N°2025 062 CC 37 : VALIDATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE SUR LA PÉRIODE 2026-2028 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE À LA CRÉATION BEKALI

Le Président de séance expose :

I/ Békali, le dispositif de soutien à la création du Territoire de l'Ouest

Le dispositif « Békali » est un dispositif culturel innovant, unique à l'échelle de l'île. Celui-ci donne l'opportunité à de jeunes créateurs réunionnais de se professionnaliser en mettant à leur disposition les moyens de créer un projet artistique.

La singularité de Békali réside dans son portage et sa mise en œuvre mutualisée. Les quatre salles de spectacles de l'ouest : Le Séchoir (Saint-Leu), Lés pas (Saint-Paul), le Théâtre Sous les Arbres (Le Port) et le Kabardock (le Port) s'unissent et mutualisent leurs moyens et réseaux, pour porter Békali. Chaque année, les quatre salles sélectionnent trois projets artistiques répondant à des critères de qualité, de potentiel et d'ouverture.

Les projets soutenus bénéficient d'actions concrètes d'accompagnement pour faire aboutir l'acte de création ainsi que d'une aide financière en coproduction, accueil en résidence, et accompagnement technique et administratif.

Les spectacles font l'objet d'une série de pré-achats de représentations dans les salles du réseau Békali, ce qui permet aux artistes de se confronter aux publics. Des représentations scolaires sont également programmées dans le cadre du Békali.

Des projets d'actions culturelles dans les quartiers sont mis en place systématiquement. Ils sont destinés à tisser des liens entre les artistes et les publics, en particulier les jeunes spectateurs (scolaires), les habitants des quartiers éloignés (décentralisation) et les publics spécifiques.

Grace à l'intégration en 2021 du Théâtre Sous les Arbres, les salles proposent désormais une version augmentée de Békali, davantage orientée vers la résidence de territoire.

Un tremplin pour les artistes et la création péi depuis 14 ans

Grace aux moyens techniques mis à disposition par les salles, aux conseils des professionnels, au temps pour la création ainsi que l'assurance de nombreuses représentations, Békali permet aux artistes lauréats de se professionnaliser et de travailler dans de bonnes conditions sur leur projet artistique.

Pour de nombreux acteurs locaux, un projet Békali est gage de qualité artistique. La sélection et la programmation des artistes Békali sont des événements attendus dans le milieu culturel réunionnais et il est fréquent qu'au-delà du Békali, les spectacles des lauréats soient programmés sur toute l'île et au-delà.

Depuis sa création, Békali a ainsi permis à plus d'une vingtaine de créations originales de voir le jour, parmi lesquelles les productions de Grèn Semé, Zanmari Baré, la Konpani Soul City, Kaloune et bien d'autres groupes artistiques encore, désormais inscrits dans la sphère culturelle locale. Bon nombre d'entre eux ont réussi à percer au niveau national et international. Ci-après, la liste des lauréats Békali depuis 2011 :

- **2011-2012** : Cie Artefakt (danse hip-hop) | Cie La Magik (ciné-concert) | Cie Morphose (danse) | Cie Cirquons Flex (cirque) | Grèn Sémé (musique) ;
- **2013** : Cie Soul City (danse hip-hop) | Labelle (ciné- concert) | Kw Kwatyor & Fred Theys (jeune public)
- **2014** : Constellation (danse hip-hop) | Théâtrenfance (marionnette jeune public) | Duo Egzone (musique, conte)
- **2015** : Cie 3.0 (danse, arts numériques) | Zanmari Baré & Patrice Treuthardt (musique, fonnkèr) | Marouvin, Manent, Piot (musique)
- **2016** : Schtrockbèn Cie (théâtre de rue) | Cie Nektar (théâtre) | Kaloune (musique)
- **2017** : Tapkal (musique) | Cie Danses en l'R (danse) | Collectif Cirké Craké (cirque)
- **2018** : Cie Kenji (danse hip-hop) | Ann O'Aro (musique) | Collectif Lookatmekid (danse, image)
- **2019** : Gouslaye, Lauret, Hippolyte (fonnkèr, musique, dessin) | Camille Touzé – Constellation (mouvement, performance) | Cie Très-d'Union (cirque)
- **2020** : Collectif Alpaca Rose (théâtre clown) | Collectif Cirké Craké (Cirque, théâtre, musique) | Tine Poppy (spectacle musical)
- **2021** : Compagnie Lantouraz (Théâtre) | Compagnie Tilawcis (théâtre) | Solilokèr (spectacle musical)
- **2022** : Markotaz pour le projet « Mouvman Alé » (Musique) | La Compagnie Aberash pour le « Fénwar » (Théâtre) | La Compagnie Nektar pour « Juste avant la fête/Les chaussures de Sacha » (Théâtre).
- **2023** : L'Atelier 212 pour le projet « Gro Babouk Anlèr » (Musique, Théâtre et Vidéo, public familial) | La Compagnie Morphose pour le projet « Let's Dance » (Danse) | La Compagnie H.A.D pour le projet « Comment devenir un dictateur en une heure » (Théâtre)
- **2024** : Cie Zopiok pour le projet « Tousèl » (théâtre, mime et magie) | Compagnie Dé LianeS pour le projet « Kom sur des roulettes » (roller dance et théâtre tout terrain) | LPDF Corp pour le projet « Rêve et Veillées » (spectacle musical mais pas que, interactif, jeune public)

II/ Reconduire le dispositif Békali à travers la mise en place du renouvellement d'une convention triennale pour la période 2026-2028

Afin de renforcer pérennité de Békali, il est proposé le renouvellement d'une convention d'objectifs triennale sur la période 2026/2028 avec les 4 salles.

Les modalités prévues par le projet de convention n'engagent pas financièrement le Territoire de l'Ouest. L'octroi des subventions restera subordonné chaque année à la présentation d'un dossier de demande de subvention enregistré à l'année N-1, et fera l'objet d'une instruction administrative par les services et d'une présentation devant les instances délibérantes du Territoire de l'Ouest. Par ailleurs, les sommes qui pourraient être engagées dépendront de la délibération du Budget Primitif du Territoire de l'Ouest votée chaque année.

Afin de faciliter l'organisation de l'accueil des artistes lauréats par les salles, il est proposé de reconduire le principe d'avance sur acompte dédié au projet Békali en N-1, à l'instar des subventions accordées aux satellites du Territoire de l'Ouest et aux salles de spectacle pour l'aide à la diffusion.

La convention triennale précédente, couvrant la période 2022-2024 a pris fin. La proposition de convention pour 2026-2028 reprend les objectifs poursuivis précédemment par les salles et le Territoire de l'Ouest, tout en proposant deux améliorations qui portent sur :

- L'organisation et le dimensionnement du volet résidence en territoire ;
- La poursuite d'un objectif supplémentaire concernant les enjeux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Vers un nouveau projet d'accompagnement en territoire

Il est proposé pour cette nouvelle convention Békali de repenser le format de la résidence en territoire. La résidence de territoire, sur la période 2022 – 2024, a concerné l'ensemble des lauréats. En 3 ans, 9 compagnies l'ont expérimenté, dont 6 artistes très émergents (première ou seconde création et peu de structuration). Parmi ces derniers, les salles ont constaté que certains ont manqué d'expérience pour mener une première création tout en ayant le recul nécessaire pour rencontrer le public sur un projet en gestation. En supplément, les artistes sélectionnés doivent proposer une alternative hors les murs : une forme reflet du spectacle final (extraits, inspirations, lectures, etc...). Ainsi, en moyenne un lauréat par sélection s'approprie la démarche de résidence en territoire.

Il est donc proposé d'établir le cycle suivant de projets concernant le dispositif Bekali, à compter de 2026 :

Année 1

Création / diffusion	Territoire Conception
3 projets	1 projet
Répétitions	Immersion + forme reflet
Actions culturelles	1 à 3 représentations Forme reflet
Diffusions à Lespas, le Séchoir, le Kabardock	Déplacement des publics sur les salles du TO

Année 2

Création / diffusion	Territoire Conception
2 projets + le projet de création de la résidence de territoire de l'année 1	1 projet
Répétitions	Immersion + forme reflet
Actions culturelles	1 à 3 représentations Forme reflet
Diffusions à Lespas, le Séchoir, le Kabardock	Déplacement des publics sur les salles du TO

**Année 3 similaire à
l'année 2**

Il est proposé de valider les 5 axes suivants afin de poursuivre et d'améliorer l'accompagnement des spectacles dans les territoires de l'ouest qui sont définis comme suit :

Le contenu du dispositif pour les 3 projets création/diffusion sélectionnés sont :

Axe 1 : Soutien à la création : apport en coproduction numéraire et en apport logistique : accueil en résidence, accompagnement administratif et technique, mise en réseaux.

Axe 2 : Développement de l'action culturelle et de sensibilisation artistique : autour de chaque projet est mis en place de manière coopérative un travail avec le jeune public développant son regard critique, en « l'outillant » pour mieux appréhender le spectacle une fois créé. L'objectif est ici de réduire les inégalités de l'accessibilité à la culture.

Axe 3 : Diffusion des spectacles sur l'ensemble du Territoire de la Côte Ouest : les spectacles choisis font l'objet d'une diffusion dans les salles ou hors les murs sur l'Ouest. Des dispositions particulières seront apportées afin de toucher également le public situé en dehors des communes d'implantation des salles qu'il soit de La Possession ou de Trois-Bassins.

Le projet de résidence en territoire sélectionné :

Axe 4 : Résidence artistique de territoire : une seule compagnie/groupe concerné :

Le projet sélectionné dans cette catégorie entre dans un accompagnement de deux ans.

En année 1, la compagnie sélectionnée est emmenée en immersion pour rechercher/explorer sur un projet de création au contact du territoire et des habitants.

Cette première phase se couple à des actions de médiation et à la diffusion d'une forme reflet précédée d'une restitution. Les publics sensibilisés terminent leur parcours en assistant aux diffusions Békali de l'année 1.

Toute cette matière, cette aventure humaine est ensuite réinvestie dans la création. Car le projet, ainsi nourri par le travail de territoire en première année, évolue naturellement vers la phase de création telle que prévue pour sa deuxième année d'accompagnement.

Les publics sensibilisés en année 1 seront invités à assister à la représentation finale en année 2. Pendant l'année 2, la Konpani Ibao / Théâtre Sous les Arbres recommence le cycle, avec un nouveau lauréat en territoire.

Pour l'ensemble :

Axe 5 : Prise en compte des enjeux de RSE :

En s'appuyant sur le dispositif Békali, les salles ont eu l'opportunité d'être accompagnées par l'AFDASS dans l'établissement de leur diagnostic en termes de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Les enjeux de RSE sont vastes et concernent l'ensemble du spectre d'action des salles : gestion des ressources humaines, des moyens matériels et logistiques, etc. La RSE devient une des lignes directrices qui sous-tendent l'ensemble des actions entreprises et pensées. Le chantier est vaste mais il offre un contexte naturel pour créer du commun : impact carbone, dialogue avec les parties prenantes...

Békali les chiffres clés

- 4 structures : Théâtre Sous les Arbres, Lespas, Le Séchoir et le Kabardock ;
- 3 créations avec un apport en numéraire de 8 000 € ;
- Un préachat revalorisé ;
- Le volume d'heures en action culturelle : 32 heures ;
- 1 résidence de territoire sur le Territoire de l'Ouest ;
- Un fléchage particulier vers les communes de La Possession et Trois-Bassins ;
- La formation des chargés d'action culturelle sur la résidence de territoire réalisée par la Kompani Ibao.

Le dispositif pourra faire l'objet d'avenants en fonction des orientations stratégiques culturelles.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 28/05/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 20/05/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **VALIDER le projet de convention d'objectifs pluriannuelle et multipartenariale pour la période 2026-2028 entre le Territoire de l'Ouest, l'Association de Gestion des Manifestations du Kabardock, la Kompani IBAO, la Régie Lespas Leconte de Lisle, l'association de gestion du Séchoir ;**
- **AUTORISER le Président du Territoire de l'Ouest à signer la convention correspondante ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président